



Québec, le 27 août 2015

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Monsieur [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-171

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 17 août 2015, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de toutes les décisions concernant l'entreprise Transnat express inc. et plus particulièrement, celles abordant la notion de suspension d'exécution d'une décision.

Tel que confirmé lors d'un entretien téléphonique le 20 août 2015, la décision incidente rendue le 22 mars 2002 dans le dossier *Transnat Express inc. c. Commission des Transports du Québec* correspond à votre demande.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision demandée.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Carmelle Beaulieu

Chef du Service des affaires institutionnelles

Substitut de la responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision